



EPTB DU BASSIN DE L'ADOUR
& DES EAUX SOUTERRAINES DE GASCOGNE

CR Cotech

REALISATION DE SCENARIOS PROSPECTIFS ET DE LEUR
ANALYSE COUTS-BENEFICES DANS LE CADRE DU PROJET DE
TERRITOIRE DE LA DOUZE 20/07/2026 EN
VISIOCONFERENCE

Références : RG-Eco Logique Conseil / 23/07/2026

www.eptb-a3.fr

EPTB adour affluents aquifères - 970 allée Jean d'Arcet - 40280 Haut-Mauco - Tél : 05 58 46 18 70 - Mail : secretariat@eptb-a3.fr

Siret : 254 002 264 00078

1. Participants à la réunion :

Prénom Nom	Organisme
Rosine GOINEAU	EPTB Adour affluents aquifères
Florian URBAN	EPTB Adour affluents aquifères
Ibtissem AKACHA	IAS études
Arnaud COURTECUISSÉ	Courto & Cie
Corentin JOZELEAU	Eco Logique Conseil
Sophie NICOLAÏ	Eco Logique Conseil
Léna MOREAU	Eco Logique Conseil
Patricia FÉVRIER-COURTEL	DDTM 40
Etienne PLE	DDTM 40
Olivier DEBINSKI	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Julien BOYER	Agence de l'eau Adour-Garonne
Dominique BARRERE	OFB

2. Introduction et objectifs de la réunion

L'objectif de la réunion est de présenter les résultats et avancées de l'étude socio-économique du PTGE de la Douze, intégrée à la construction du PTGE et menée en parallèle des phases 3 et 4. L'étude comporte 5 phases, 6 ateliers de concertation (le premier en mai, le prochain fin septembre ou début octobre, certains ateliers étant accompagnés par LISODE) et 6 COTECH, celui-ci étant le premier.

3. Représentativité de la période de référence

Ce point avait été soulevé lors du premier atelier de concertation en mai. Le travail s'appuie sur le RICA, qui repose sur un échantillon (contrairement au RGA, exhaustif). La période de référence retenue avec l'EPTB est 2019-2024 ; les agriculteurs ont estimé cette période non représentative, notamment sur le plan financier.

En euros constants, trois sous-périodes se distinguent : pré-crise, crise et rupture. La période 2019-2024 (rupture) apparaît plus favorable que les autres périodes, ce qui explique l'inquiétude des exploitants : une comparaison limitée à cette seule période risquerait de surestimer leur situation financière. Il est proposé d'élargir l'analyse coût-bénéfice à une période plus large que la seule période de référence.

Limite soulevée par Julien Boyer (Agence de l'eau Adour-Garonne) : le RICA fournit une moyenne régionale (Nouvelle-Aquitaine/Occitanie), non localisée, alors que le territoire n'est pas représentatif du bassin Adour-Garonne. Rosine Goineau précise que faute de données plus fines, l'étude Cerfrance reste la référence locale disponible, mais seulement pour 2019, 2020 et 2021. Une comparaison sur ces trois années par OTEX sera réalisée. Une analyse par hectare sera également proposée.

4. Baisse des débits d'étiage : données TRACC et NaraTRACC

La TRACC estime une baisse de 30% des débits estivaux moyens ; lors de l'atelier de mai, les participants avaient regretté que seule la période estivale soit mise en avant, sans vision d'ensemble. Le NaraTRACC apporte des compléments (températures, étiages) mais sur une période de référence différente (1991-2020, contre 1976-2005 pour la TRACC), ce qui impose de croiser les deux sources avec prudence.

Tendances communes aux deux sources : hausse des températures en hiver comme en été, hausse des précipitations hivernales, baisse des précipitations estivales. L'indicateur VCN10 (débit minimum sur 10 jours consécutifs) diminue sur l'ensemble des scénarios TRACC, avec une médiane proche de 26% (pour 30% annoncés au cahier des charges). L'indicateur QA (débit moyen annuel) affiche une médiane de -19%.

Patricia (DDTM 40) suggère d'intégrer la saisonnalité afin de pouvoir identifier les possibilités de stockages hivernaux. Rosine a indiqué que le NarraTRACC ne va pas au-delà de la saisonnalité et que ces données restent des prévisions, non des certitudes. Julien Boyer a rappelé la prudence nécessaire face à des données en valeurs relatives et non absolues. Ces éléments pourront être présentés lors du deuxième atelier.

5. Usages agricoles : données du RPG

Le RPG fait apparaître une baisse marquée de la SAU entre l'amont et l'aval sur 2020-2021, et un léger recul global. Le maïs, les prairies permanentes (39%) et la vigne (13%) dominent l'occupation agricole ; le maïs représente 56% de la SAU en aval contre 24% en amont. La SAU moyenne est près de deux fois plus élevée en amont (environ 20 000 ha) qu'en aval (environ 10 000 ha).

Plus de la moitié de la SAU bio est consacrée à l'élevage (fourrage, prairies permanentes), pour une surface bio totale d'environ 3 000 hectares sur l'ensemble du bassin versant de la Douze.

Une part importante du tournesol irrigué correspond à la production de semences, plus exigeantes en eau.

6. Synthèse par atelier cultural :

Ibtissem Akacha a présenté l'atelier du maïs en détaillant ses briques : (superficies et évolution de superficie par secteur du maïs grain, maïs doux et maïs ensilage).

Le maïs est la culture pivot du territoire, il occupe à lui seul (24% de la SAU en amont, 56% en aval et 34% sur l'ensemble du PTGE) et génère 4M€ de valeur en aval en 2023, d'après le RPG et les fiches technico-économiques 2023 de la Chambre d'agriculture des Landes. La culture reste fortement dépendante de l'irrigation en aval et exposée aux restrictions d'eau, à la sécheresse et aux fluctuations de prix.

Une synthèse de points forts et points faibles de tous les ateliers est présentée :

- Blé et orge (le bio résiste mieux que le conventionnel) ; tournesol et colza (faible besoin en eau, le tournesol étant la culture bio la plus répandue du territoire) ; fourrage (20% de la SAU, concentré en amont) ; protéagineux et légumineuses à grain (bonne marge brute, forte présence du bio) ; viticulture (forte valeur ajoutée et résilience structurelle face à la contrainte hydrique, mais perte de récolte significative en 2024 ayant motivé un fonds d'urgence départemental pour les jeunes viticulteurs) ; maraîchage (forte valeur ajoutée en aval) ; élevage bovin (extensif, peu de données disponibles, absence d'abattoir sur le territoire étudié, consommation locale faible et exportation vers l'Italie et l'Espagne) ; élevage de volailles (plein air, le Gers étant le département le plus touché par la grippe aviaire).

Demandes exprimées par Julien Boyer (AEAG) : faire apparaître systématiquement les sources et leurs biais sur chaque diapositive.

Par manque de données locales et précises à l'échelle du périmètre de la zone d'étude, Ibtissem Akacha a demandé dans la limite du possible d'intégrer un témoignage d'agriculteur pour renforcer la crédibilité des données.

Florian Urban a souligné que les marges brutes 2023-2024 portaient sur des années jugées non représentatives et à l'échelle des Landes plutôt que du territoire ; l'écart entre cultures irriguées et non irriguées serait plus marqué sur des années sèches et pourrait l'être davantage encore sur le secteur de la Douze.

7. Caractéristiques pédoclimatiques

Trois communes de référence ont été retenues : Mont-de-Marsan (aval), Cazaubon (zone de transition) et Peyrusse-Grande (amont). Cazaubon cumule un déficit estival marqué et un sol à faible réserve utile ; Peyrusse-Grande bénéficie d'un sol plus protecteur sous un climat plus sec ; Mont-de-Marsan présente la pluviométrie la plus élevée, qui masque un déficit estival sur sol sableux.

Lien avec le climat : le maïs exerce une pression sur la ressource en eau, certains sous-bassins versants étant structurellement plus exposés à l'irrigation en période de sécheresse, phénomène amené à s'accroître avec la répétition des canicules. La vigne, bien que plus résiliente, est également affectée par les sécheresses et canicules. Les prairies et le fourrage limitent le ruissellement et régulent les débits.

8. Filières agricoles retenues pour l'analyse

Trois filières ont été retenues : le maïs, la viande et la viticulture, sur la base de leur part dans la SAU et de leur poids dans le dynamisme économique local. Le détail des acteurs locaux et des maillons des schémas de filières figurera dans le rapport. Florian et Rosine ont salué la qualité du travail présenté ; quelques corrections mineures seront transmises par mail.

9. Année zéro : usages non agricoles

17 009 établissements actifs sont recensés sur le PTGE (certaines communes n'étant pas intégralement comprises dans le périmètre). Les activités immobilières sont les plus nombreuses en nombre d'établissements (observation classique), mais peu représentatives en termes d'emploi. Un croisement avec les données du tribunal de commerce est prévu, complété par une recherche manuelle pour les établissements gros consommateurs d'eau.

Pisciculture : Rosine Goineau a signalé une correction à apporter vis-à-vis du nombre de salariés du groupe Aqualande, à priori bien plus important que présenté.

Sylviculture : forte différence entre l'amont, dominé par les pins maritimes et comptant davantage d'établissements sous le code APE sylviculture, et l'aval. Un croisement avec la base FLORES est prévu pour disposer de données sur les effectifs salariés.

Thermalisme, hébergement et restauration (présentation d'Arnaud Courtecuisse) : environ 12 000 curistes, une fréquentation en forte baisse depuis la période Covid et un objectif de retour au niveau antérieur. L'établissement thermal génère 8,4 M€ de chiffre d'affaires, et environ 28 M€ en intégrant les activités de restauration et d'hébergement associées sur le secteur de Cazaubon. Les volumes d'eau prélevés sont en tendance à la baisse, avec des pistes de réutilisation à l'étude pour réduire la consommation totale.

Hébergement : près de 190 établissements sur le territoire, pour environ 50 M€ de chiffre d'affaires cumulé, portés par l'attractivité patrimoniale et gastronomique du secteur.

Résidences secondaires : environ 3 800 logements secondaires ou occasionnels en 2022, soit près de 10% du parc résidentiel, concentrés autour de Cazaubon, des thermes et des massifs forestiers.

Les travaux sur les activités non agricoles sont encore en cours de finalisation.

10. Échanges de fin de réunion et prochaines étapes

Le contexte 2026, après une année 2025 déjà difficile pour le monde agricole, invite à présenter les résultats avec prudence, en assumant clairement les biais et limites méthodologiques : des réactions plus vives que lors d'un exercice mené en 2023 ou 2024 sont à anticiper, sans lien avec la qualité du travail réalisé (Julien Boyer, Rosine Goineau).



Julien Boyer a signalé une étude prospective financée sur le territoire du PTGE Midour-Adour (simulations à horizon 2050 sur des fermes types, scénarios d'assolement, indicateurs technico-économiques globaux) ; sa restitution est prévue début septembre, à laquelle les participants sont invités. Sous réserve de faisabilité, ces données pourraient alimenter les scénarios contrastés de l'étude. Rosine a confirmé la tenue du prochain atelier de concertation fin septembre ou début octobre. Il a été proposé de finaliser la rédaction du rapport et de le transmettre avec le diaporama, afin de faciliter la compréhension des travaux présentés par Ibtissem. Rosine Goineau transmettra ses remarques par mail.